

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

29 January 1988

Doc. 5854

REPORT

on child welfare —
Providing institutional care for infants and children¹
(Rapporteur : Mr OEHLER)

I. Draft recommendation

presented by the Social and Health Affairs Committee²

The Assembly,

1. Considering that, having regard to that part of the European Social Charter concerning children's environment, all children should have the right to care provisions which complement the care they receive in their own families ;
2. Having noted the development of alarming family trends, namely the rise in the number of illegitimate children, single-parent families and divorces ;
3. Noting that inadequate provision of institutional child care is partly responsible for the increase in juvenile delinquency, and that the risks of a breakdown in the social relations between parents and children are now very great ;
4. Considering that the principles of equal opportunities cannot be respected while excessive disparities in the material conditions of child care persist ;
5. Wishing to see recognition given to the enormous efforts made by those professionally

1. See Doc. 5292 and Reference No. 1457 of 21 November 1984.

2. a. Unanimously adopted by the committee on 27 January 1988.

Members of the committee : MM. Foschi (Chairman), Pini, Worrell, (Vice-Chairmen), Adriaenssens, Bollmann, Mrs Bourdara, MM. Bowden (Alternate : Litherland), Büchner (Alternate : Klejdzinski), Bühler, Burger, Cem, Demiralp, Dhaille (Alternate : Oehler), Dreyer (Alternate : Mrs Morf), Fiandrotti (Alternate : Martino), Frangos, Gil, Hassler, Mrs Håvik, Mr Hochmair, Mrs Hubinek, MM. K. Johannsson, De Jong, Koehl, Lacerda De Queiroz (Alternate : Mota Torres), Joaquim Marques, Mechttersheimer, Morris, Palacios, Pasquino (Alternate : Fassino), Psaila Savona Ramberg, Mrs Ruddock, Mr Souvet (Alternate : Mr Bohl), Mrs Staels-Dompas, MM. Tarschys, Taylor.

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

b. See Recommendation 1071 (Standing Committee, 23 March 1988).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

29 janvier 1988

Doc. 5854

RAPPORT

sur la protection de l'enfance —
Accueil de l'enfance et de la petite enfance¹
(Rapporteur : M. OEHLER)

I. Projet de recommandation

présenté par la commission des questions sociales et de la santé²

L'Assemblée,

1. Considérant que, eu égard à la Charte sociale européenne dans sa partie concernant l'environnement des enfants, tout enfant devrait avoir droit à un accueil complémentaire de celui qu'il reçoit dans sa famille ;
2. Ayant pris connaissance de l'évolution alarmante de la famille : augmentation du nombre d'enfants naturels, augmentation des familles monoparentales, augmentation des divorces ;
3. Observant que les carences dans l'accueil institutionnel des enfants sont en partie responsables de l'augmentation de la délinquance adolescente et que les risques de dissociation sociale (coupures entre parents et enfants) sont très grands aujourd'hui ;
4. Considérant que les principes d'égalité de chances ne peuvent être respectés tant que persisteront de trop grandes disparités dans les conditions matérielles de l'accueil des enfants ;
5. Souhaitant que soient pris en considération les énormes efforts qui ont été faits par les

1. Voir Doc. 5292 et Renvoi n° 1457 du 21 novembre 1984.

2. a. Adopté à l'unanimité par la commission le 27 janvier 1988.

Membres de la commission : MM. Foschi (Président), Pini, Worrell (Vice-Présidents), Adriaenssens, Bollmann, M^{me} Bourdara, MM. Bowden (Remplaçant : Litherland), Büchner (Remplaçant : Klejdzinski), Bühler, Burger, Cem, Demiralp, Dhaille (Remplaçant : Oehler), Dreyer (Remplaçant : M^{me} Morf), Fiandrotti (Remplaçant : Martino), Frangos, Gil, Hassler, M^{me} Håvik, M. Hochmair, M^{me} Hubinek, MM. K. Johannsson, De Jong, Koehl, Lacerda De Queiroz (Remplaçant : Mota Torres), Joaquim Marques, Mechttersheimer, Morris, Palacios, Pasquino (Remplaçant : Fassino), Psaila Savona, Ramberg, M^{me} Ruddock, M. Souvet (Remplaçant : M. Bohl), M^{me} Staels-Dompas, MM. Tarschys, Taylor.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

b. Voir Recommandation 1071 (Commission Permanente, 23 mars 1988).

involved in the care of young children to encourage development of their full potential ;

6. Noting that physical and mental well-being is essential for satisfactory child development ;

7. Drawing attention to the cost to society of inadequately providing for the care of young children ;

8. Recognising the right of all children to care provisions which complement those made by their own families, the duration of such additional care to be assessed in relation to the specific needs of the children,

9. Recommends that the Committee of Ministers invite the governments of member states :

a. to set up, in the context of European co-operation, a permanent body to :

i. assess and monitor progress with the decompartmentalisation of services and government departments dealing with child welfare ;

ii. promote the introduction in every country of a specific policy for child care in and outside the family ;

iii. speed up consultations with a view to preparing a charter of children's rights ;

b. to make plans to set up administrations (ministries or departments) which could one day propose guidelines for common action on the care of young children, the training of child-care staff and harmonisation of their status in order to provide conditions that enable families to raise their children properly ;

c. to draw up a list of requirements to be met, depending on the number of children born each year, the number of children receiving institutional forms of care complementing family care and the number of different modes of care and requirements within the family-supporting measures existing in Europe ;

d. to increase the sums devoted by each government to research on early childhood, and to all public campaigns about children organised by official associations which have undertaken the task to protect children's rights in society ;

e. to set up one or more European pilot projects on the care of children under 3, based on management by child-care staff and parents ;

f. to urge local, regional and national authorities to reconsider budgetary priorities, in

professionnels de l'accueil des petits enfants pour favoriser leur épanouissement ;

6. Observant que l'épanouissement de l'enfant passe par son bien-être physique et psychique ;

7. Attirant l'attention sur le coût pour la société des carences en matière d'accueil de la petite enfance ;

8. Souhaitant pour tout enfant un droit à un accueil complémentaire de celui qu'il reçoit dans sa famille, la durée de cet accueil complémentaire devant être évaluée en fonction des besoins spécifiques des enfants,

9. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres :

a. à mettre en place dans le cadre de la coopération européenne une instance permanente chargée :

i. d'évaluer et de contrôler l'évolution des processus de décloisonnement des services et administrations ayant en charge un domaine concernant l'enfant ;

ii. de favoriser l'instauration dans chaque pays d'une politique spécifique pour l'accueil des enfants dans et hors de la famille ;

iii. de faire avancer les consultations en vue de la rédaction d'une charte des droits des enfants ;

b. à envisager de se doter d'administrations (ministère ou secrétariat d'Etat) qui puissent un jour proposer des lignes d'actions communes en matière d'accueil des petits enfants, de formation des personnels d'accueil et d'harmonisation de leurs statuts, afin d'assurer les conditions permettant aux familles d'élever les enfants de façon adéquate ;

c. à établir une liste des besoins à satisfaire en fonction du nombre d'enfants naissant chaque année, du nombre d'enfants bénéficiant d'un accueil complémentaire de l'accueil familial et en fonction des différents modes d'accueil et des dispositions dans le cadre des mesures d'aide aux familles existant en Europe ;

d. à augmenter les crédits consacrés par chaque Etat aux études et recherches sur la petite enfance, et à toutes les campagnes publiques consacrées aux enfants organisées par les associations officielles qui se sont chargées de la protection des droits des enfants dans la société ;

e. à concevoir à l'échelle européenne un ou plusieurs projets pilotes d'accueil des enfants de moins de 3 ans, basés sur la gestion par des éducateurs et des parents ;

f. à inciter les autorités locales, régionales et nationales à reconsidérer les priorités budgétaires,

order to lay down guidelines for a policy on the care of young children at their respective levels ;

- g. to assess local policies regularly ;
- h. to guarantee all children the right to education regardless of the resources of their families, for example through free education or education allowances ;
- i. to break down barriers between the various local, regional or national services or administrations responsible for particular aspects of child welfare (health, environment, architecture, care provisions, protection of mothers, etc.) ;
- j. to support financially innovative forms of child care which take account of children's specific physical and psychological needs ;
- k. to set up an information programme for parents and child-care staff on children's specific needs and the appropriate care conditions for the development of their full potential, the aim of which would be to publicise innovations made by certain families and the type of resources made available to them by local authorities ;
- l. to hold, at the Council of Europe's initiative, a European conference on children, to be attended by the various specialists involved in child care (parents, teachers, representatives of innovatory bodies and government departments, lawyers, etc.), with a view to defining society's aspirations with regard to child care, children's rights and the financing of children's specific needs.

II. Explanatory memorandum by Mr OEHLER

The Social and Health Affairs Committee, concerned as it is with problems relating to the care of children and infants, asked me to draw up a report based on the following preliminary stages :

- circulation of questionnaires to member states,
- hearing with experts,
- appointment of a consultant.

The consultant appointed, Anie Melka, made a thorough study of the national reports, OECD reports and general documentation on child care. During her meetings with representatives of associations, she was able to note the diversity of approaches to this question and the social dynamism around the care structures.

The questionnaire to member states gave very patchy results : as there were too few replies it is not possible to form an overall picture of the

afin de préciser les lignes d'une politique à leur échelon respectif pour l'accueil des petits enfants ;

- g. à évaluer régulièrement les politiques locales ;
- h. à garantir à tous les enfants le droit à l'éducation, nonobstant les ressources de leur famille, par exemple, par la gratuité de l'enseignement ou par des allocations d'éducation ;
- i. à décloisonner les différents services ou administrations qui aux échelons locaux, régionaux ou nationaux ont en charge un domaine concernant l'enfant (santé, environnement, architecture, accueil et garde, protection maternelle, etc.) ;
- j. à soutenir financièrement les modes innovants d'accueil des enfants qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques tant sur le plan physique que psychologique ;
- k. à mettre au point un programme d'information des parents et des éducateurs sur les besoins spécifiques de l'enfant et les conditions d'accueil appropriées à leur épanouissement, qui aurait pour objectif de faire connaître les innovations que certaines familles ont réalisées et le type de moyens mis à leur disposition par les collectivités locales ;
- l. à organiser, à l'initiative du Conseil de l'Europe, une conférence européenne sur l'enfant, rassemblant tous les partenaires spécialistes de l'accueil de l'enfance (parents, éducateurs, représentants d'organismes innovants et d'administrations, juristes, etc.), en vue de dégager les aspirations de la société en matière d'accueil des enfants, de droits des enfants et de financement des besoins spécifiques des enfants.

II. Exposé des motifs par M. OEHLER

La commission des questions sociales et de la santé, attentive aux questions de l'accueil de l'enfant et de la petite enfance m'a chargé d'un rapport. Elle en a fixé le processus d'élaboration :

- questionnaire adressé aux Etats membres,
- audition de personnalités,
- désignation d'un expert consultant.

L'expert désigné, Anie Melka, a compulsé les rapports nationaux, les rapport de l'OCDE et une documentation générale sur l'accueil de l'enfance. Elle a, au cours de rencontres avec des représentants d'associations, pu constater la diversité des approches de la question et le dynamisme social autour des structures d'accueil.

Le questionnaire aux Etats membres a donné des résultats très partiels : trop peu de réponses ne permettent pas de tirer une vision

situation regarding care. The most one can do is to note that child welfare questions are dealt with in each state by administrations responsible for family matters, with child care being seen as only one of the facets of the problem of family development in general.

The Social and Health Affairs Committee held a hearing with:

— Mrs Françoise Dolto, psychiatrist, psychoanalyst and author of numerous books (France);

— Miss Pamela Thayer, Chief Inspector at the Department of Health and Social Security in the United Kingdom;

— Mrs Liliane Adinolfi, President of the *Réseau pour la petite enfance en Alsace*.

Appendix I to this explanatory memorandum contains an analysis of the replies to the questionnaire.

Appendix II contains a list of the documents and publications on which this report is based.

I read with particular attention the working documents of the 20th Conference of European Ministers responsible for Family Affairs, held in Brussels from 19 to 21 May 1987. This conference discussed the theme of: "Recent developments in family structures and future perspectives".

In my opinion, it is from the double point of view of these developments on the one hand, and children's interests on the other, that I should tackle the report.

A. Recent developments in family structures

In general these developments involve:

— an increase in the number of illegitimate births;

— a fall in the marriage rate;

— an increase in the divorce rate;

— an increase in the number of single-parent families.

These general tendencies vary in intensity from country to country.

I propose to describe the particular situation in each country in order to give a clear picture of the real conditions under which children enter the world in this day and age.

d'ensemble de la situation de l'accueil. Tout au plus peut-on avancer l'idée que les questions concernant l'enfant sont traitées dans chaque Etat par des administrations qui ont en charge les questions familiales, l'accueil de l'enfant n'étant perçu que comme l'une des facettes du problème de l'évolution des familles en général.

La commission des questions sociales et de la santé a entendu:

— M^{me} Françoise Dolto, psychiatre, psychanalyste, auteur de nombreux livres (France);

— M^{me} Pamela Thayer, inspectrice en chef au département de la Santé et de la Sécurité sociale au Royaume-Uni;

— M^{me} Liliane Adinolfi, présidente du Réseau pour la petite enfance en Alsace.

Le dépouillement du questionnaire fait l'objet de l'annexe I du présent exposé des motifs.

La liste des documents et publications dont l'analyse inspire le présent rapport constitue l'annexe II.

Nous avons lu avec une attention particulière les documents de travail de la 20^e Conférence des ministres européens chargés des Affaires familiales qui s'est tenue à Bruxelles les 19-21 mai 1987. Cette conférence s'est penchée sur le thème: «Evolutions récentes des structures familiales et perspectives d'avenir».

C'est à notre sens du double point de vue de ces évolutions d'une part, de l'intérêt des enfants d'autre part, que nous devons aborder notre rapport.

A. Evolutions récentes des structures familiales

Ces évolutions font apparaître de façon générale:

— une augmentation de naissances hors mariage;

— une diminution du taux de nuptialité;

— une augmentation du taux de divorcialité;

— une augmentation du nombre de familles monoparentales.

Ces variations générales connaissent des modulations selon les Etats.

Nous avons cru bon de rappeler les situations particulières à chaque Etat en vue de bien nous imprégner des conditions véritables de la venue à la vie de l'enfant à notre époque.

The United Kingdom

According to the OPCS¹ report — FM1 86/3, the *illegitimate birth-rate* has increased threefold since 1960, reaching 11% of births in 1986.

One of the reasons for the increase in the illegitimacy rate is the fall in the number of "precipitated marriages", with children conceived out of wedlock being now less likely to be born within wedlock. In 1974 29% of the children conceived out of wedlock were born within wedlock, but this figure fell to 16% by 1984.

In addition, a smaller proportion of these cases now lead to legal abortion: 47% of illegitimate conceptions led to illegitimate births in 1984, as compared with 33% a decade earlier.

Between 1971 and 1981 the number of *single-parent families* rose by 58% and in 1984 represented 13% of families with dependent children. According to recent assessments made by the OPCS, in 1984 there were 940 000 single-parent families in Great Britain with a total of 1 500 000 dependent children.

In comparison with other families with dependent children, single-parent families are more likely to live in poor physical conditions with fewer amenities, in overcrowded homes and unpopular areas, particularly in the inner cities.

More than one single mother in nine (12%) lives with her parents and more than a third of unmarried mothers are in this position.

Clearly, this can be one way of sharing the responsibility of looking after the children, but it can also give rise to tensions if the home is overcrowded.

Switzerland

There has been a steady fall in the nuptiality rate and it is difficult to see how this phenomenon might be reversed:

— in 1960-62, 96% of single men and women eventually married (at some time in their lives);

— in 1970, 82% of bachelors and 87% of spinsters eventually married;

— in 1976, the total nuptiality rate for the period was only 58% for women and 60% for men. Since then, the rate has levelled off at 64% for men and 60% for women.

Au Royaume-Uni

D'après les sources OPCS¹ — FM1 86/3, le taux de *naissances illégitimes* a triplé depuis 1960; il représentait, en 1986, 11 % des naissances.

Un des motifs de l'augmentation des naissances illégitimes est la chute du nombre de « mariages éclairs », les enfants conçus hors mariage étant maintenant moins susceptibles d'entraîner une maternité légitime. En 1974, 29 % des enfants conçus hors mariage ont donné lieu à une maternité légitime, mais ce chiffre est tombé à 16 % en 1984.

Par ailleurs, une plus faible proportion de ces cas aboutissent maintenant à un avortement légal: 47% des conceptions illégitimes ont entraîné des maternités illégitimes en 1984, par rapport à 33% une décennie plus tôt.

De 1971 à 1981, le nombre de *familles monoparentales* a augmenté de 58 % et représente 13 % des familles ayant des enfants à charge en 1984. Les récentes évaluations de l'OPCS indiquent qu'en 1984, il y avait en Grande-Bretagne 940 000 familles monoparentales regroupant 1 500 000 enfants à charge.

Les familles monoparentales, plus que les autres familles ayant des enfants à charge, connaissent de mauvaises conditions physiques, ont moins de commodités, vivent dans des logements surpeuplés et dans des quartiers peu recherchés, particulièrement dans les centres-villes.

Plus d'une mère seule sur neuf (12 %) réside avec ses parents et plus d'un tiers des mères célibataires sont dans cette situation.

Il peut manifestement s'agir d'un moyen de partager les responsabilités et les soins apportés aux enfants, mais cela peut également donner lieu à des tensions, si le foyer est surpeuplé.

En Suisse

La nuptialité a évolué dans le sens d'une diminution continue dans le temps. On ne voit pas comment ce phénomène pourrait s'inverser:

— en 1960-1962, 96% des célibataires (hommes ou femmes) finissaient par se marier (à un âge variable);

— en 1970, 82 % des célibataires masculins et 87 % des célibataires féminins finissaient par se marier;

— en 1976, la valeur de l'indice conjoncturel de nuptialité ne s'élevait plus qu'à 58 % pour les femmes et 60 % pour les hommes. Depuis lors, cet indice s'est stabilisé à 64 % pour les hommes et 60 % pour les femmes.

1. The Office of Population Censuses and Surveys.

1. Office of Population Censuses and Surveys.

Whereas in 1967 there were 12,9 *divorces* for every 100 marriages, in 1983, there were 30 divorces for every 100 marriages.

Couples who divorced in 1985 and 1984 had a total of approximately 11 000 children.

In 1985, 646 of these were under 2, 2 541 were under school age and 5 871 were between 7 and 16 years of age.

The Swiss report analyses the composition of family households in 1960, 1970 and 1980 (tables below).

Although these tables have the merit of showing the existence of new kinds of families, they do not show clearly that 8,9% of family households are *single-parent families*.

Alors qu'en 1967 on comptait 12,9 *divorces* pour 100 mariages, on compte, en 1983, 30 divorces pour 100 mariages.

Les couples qui ont divorcé en 1985 et 1984 avaient quelque 11 000 enfants.

En 1985, 646 avaient moins de 2 ans, 2 541 n'allaient pas à l'école, 5 871 étaient âgés de 7 à 16 ans.

La Suisse, dans son rapport analyse la composition des ménages familiaux en 1960, 1970 et 1980 (figures ci-jointes).

Si ces tableaux ont le mérite d'établir l'existence de nouvelles sortes de familles, ils ne dégagent pas de façon évidente que 8,9 % des ménages familiaux sont des *familles monoparentales*.

Figure 1

Households according to type and size, 1960-1980
Ménages d'après le genre et la taille, de 1960 à 1980

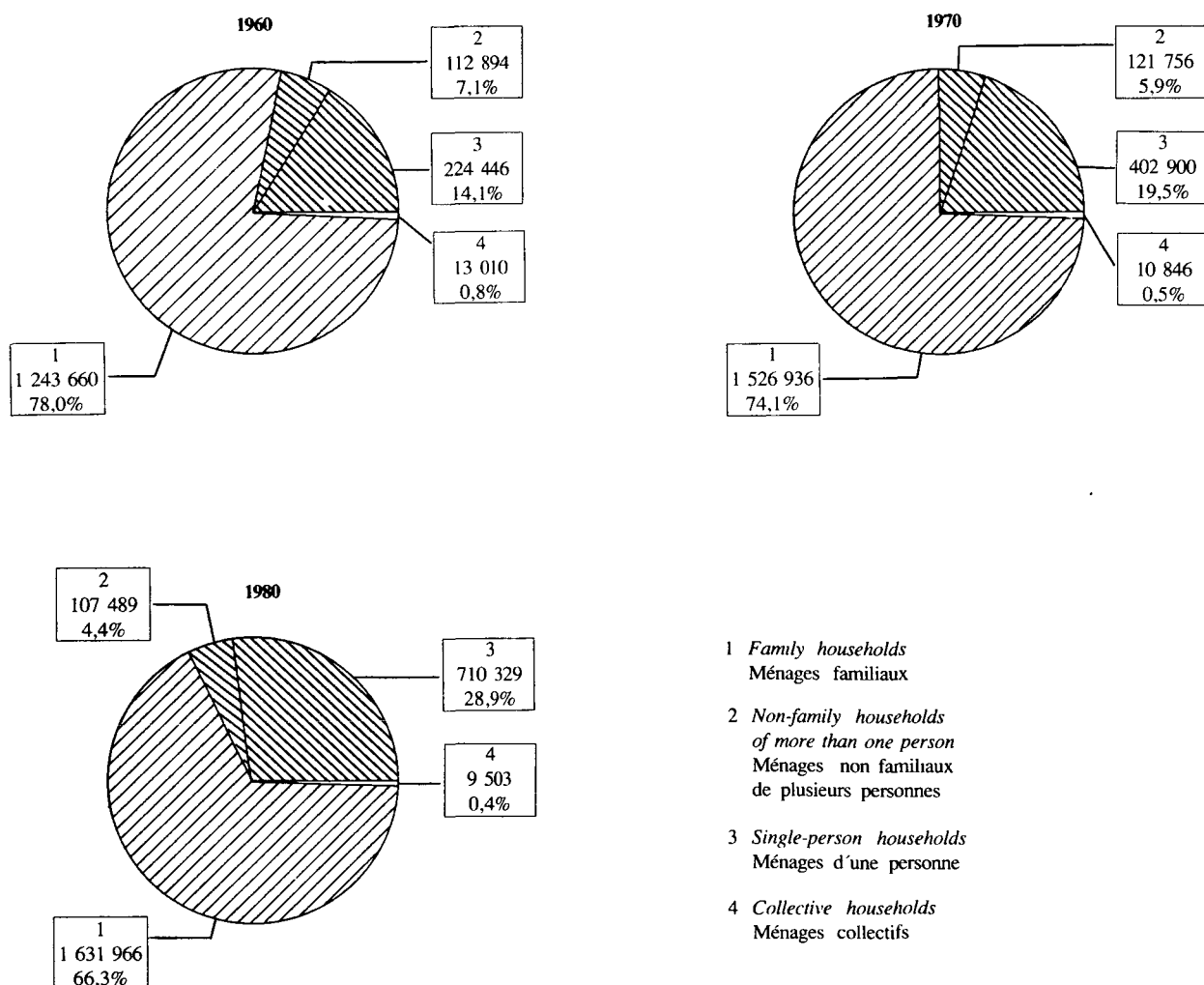
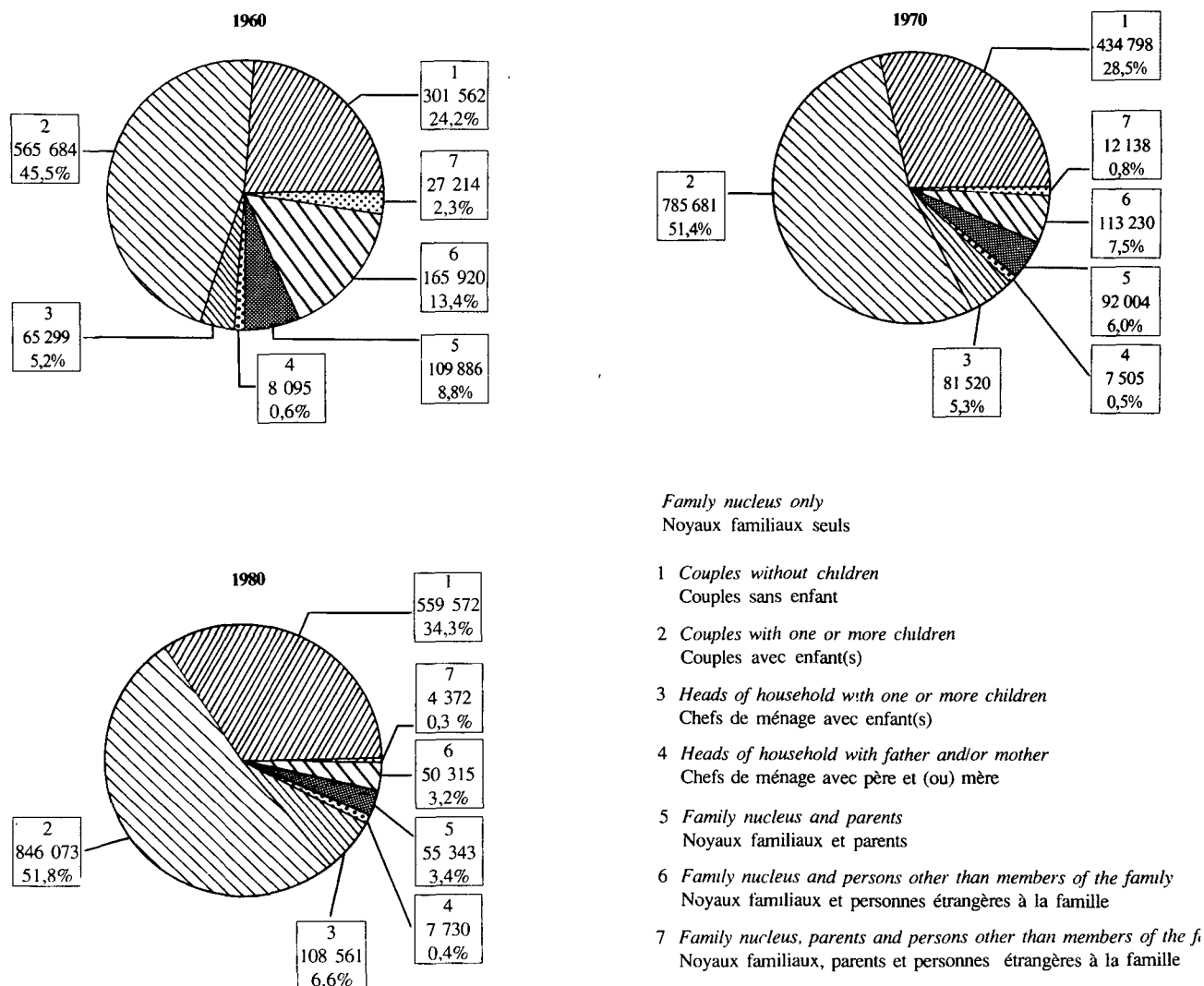


Figure 2

Family households according to type, 1960-1980
Ménages familiaux d'après le type de ménage, de 1960 à 1980



Sweden

It is estimated that there are 400 000 children living with only one of their biological parents. 68% of children live with married couples, while approximately 29% live with a mother bringing them up alone. These figures raise the question of the role of the biological father and mother.

Norway

Since the end of the 1960s, the number of marriages has fallen by about a third.

The divorce rate almost doubled between 1960 and 1970.

En Suède

On estime à 400 000 le nombre d'enfants ne vivant qu'avec l'un de leurs parents biologiques. 68 % des enfants vivent avec des couples mariés, environ 29 % vivent avec leur mère les élevant seule. Ces chiffres posent la question du rôle du père et de la mère biologiques.

En Norvège

Depuis la fin des années 60, le nombre des mariages a diminué d'environ un tiers.

Le taux de divorce a quasiment doublé de 1960 à 1970.

The illegitimate birth-rate rose from 5,7% in 1970 to 21,3% in 1984.

30% of women between 16 and 19 years of age and 17% of those between 20 and 29 are cohabitants or unmarried mothers. Single mothers between 20 and 29 years of age are less well educated than married and cohabiting women.

In the Oslo region, 16% of families with children under 20 are single-parent families.

The Netherlands

The total divorce rate rose from 12,1% in 1971 to 31,8% in 1984.

The total number of children under 21 affected by divorce rose from 8 400 in 1965 to 38 300 in 1985.

Luxembourg

There is an unusual situation in Luxembourg: whereas there is an overall downward trend in the number of unmarried persons (49,5% of men and 43,9% of women were unmarried in 1947 against 42,7% of men and 36,4% of women in 1981), at the same time the number of married couples is falling.

A more discriminating analysis (which was not undertaken in other countries) shows in fact that the explanation of this phenomenon is that fewer marriages are contracted and divorces take place earlier and more frequently.

Be that as it may, even in Luxembourg, there has been a rapid rise in the number of illegitimate births (6,2% in 1981 compared with 8% in 1983) and a steady rise in the divorce rate (6,7% in 1965 compared with 27,1% in 1980).

Italy

The situation is rather special, as divorce has only recently been legalised. I simply draw attention to the fact that in most single-parent families there is only one child.

Ireland

The birth-rate fell from 21,5% in 1960 to 17,5% in 1985. However, the number of illegitimate births rose from 1,6% in 1960 to 8,5% in 1985.

Greece

The number of divorced people contracting new marriages almost doubled between 1965 and 1982.

Le taux de naissance hors mariage est passé de 5,7 % en 1970 à 21,3 % en 1984.

30 % des femmes de 16 à 19 ans et 17 % de celles de 20 à 29 ans vivent en concubinage ou sont mères célibataires. Les mères seules de 20 à 29 ans sont moins instruites que les femmes mariées et celles vivant en concubinage.

Dans la région d'Oslo, 16 % des familles avec enfants de moins de 20 ans sont monoparentales.

Aux Pays-Bas

L'indice synthétique de divorce est passé de 12,1 % en 1971 à 31,8 % en 1984.

Le nombre total d'enfants de moins de 21 ans touchés par le divorce est passé de 8 400 en 1965 à 38 300 en 1985.

Au Luxembourg

Le Luxembourg présente une situation originale: alors que le nombre de célibataires tend à se réduire (puisque'il était en 1947 de 49,5 % chez les hommes et 43,9 % chez les femmes et en 1981 de 42,7 % chez les hommes et de 36,4 % chez les femmes), on observe dans le même temps que le nombre de couples mariés diminue.

En fait, ceci s'explique par une analyse plus fine (qui n'a pas été envisagée dans d'autres pays) et qui réside dans le fait que l'on entre moins souvent dans l'état de mariage et qu'on en sort plus tôt et plus souvent.

Toujours est-il que, même au Luxembourg, on observe une augmentation rapide du nombre des naissances hors mariage (6,2 % en 1981 contre 8 % en 1983) et une constante de l'augmentation des divorces (6,7 % en 1965 contre 27,1 % en 1980).

En Italie

La situation est un peu particulière, le divorce n'étant légal que depuis peu. Relevons simplement que la majorité des noyaux monoparentaux n'a qu'un enfant.

En Irlande

Le taux de natalité a chuté de 21,5 % en 1960 à 17,5 % en 1985. Cependant, le nombre de naissances hors mariage qui était de 1,6 % en 1960 est de 8,5 % en 1985.

En Grèce

Le nombre des divorcés qui se remarient a presque doublé de 1965 à 1982.

In 1984, 36 172 children under 16 were receiving state family allowances either because they had been abandoned by their parents or because they were disabled.

The Federal Republic of Germany

Number of marriages: 9,3 marriages per 1 000 inhabitants in 1960; 6,0 marriages per 1 000 inhabitants in 1985.

Number of divorces: 39,2 per 1 000 existing marriages in 1965; 87,1 per 1 000 existing marriages in 1983.

Illegitimate birth-rate: 4,7% in 1965; 9,4% in 1985.

According to various estimates, the number of unmarried couples is thought to be between 600 000 and 1 250 000. The number of such couples has increased almost fourfold since 1972.

Denmark

In 1974, 1 child under 6 out of every 13 or 14 was living with a single parent.

By 1985, the equivalent figure was 1 in 12.

Lastly, 80% of all children experience divorce.

Several conclusions can be drawn from a reading of these figures (all extracted from the national reports for the above-mentioned 20th conference):

— there are no European standards for assessment of the conditions in which children come into the world. Some countries speak of family households, some of parents' resources, some of educational levels etc.;

— in spite of the diversity of the factors used to describe family trends, some constant trends emerge which suggest that: *more and more children in Europe will not be able to count on a stable family nucleus for eighteen to twenty years to give them the necessary conditions for their satisfactory development.*

Measures to protect the traditional family will only bear fruit in a few years' time, but it will be impossible for these measures to reverse the trend: altogether, over the next twenty years, a very large number of children will suffer from the lack of a child care policy. Moreover, the final communiqué of the 20th Conference of European Ministers responsible for Family Affairs states that the ministers felt that "not enough attention had yet been given to the social and affective problems of children".

In large cities in particular, and even more dramatically in working-class districts, these family

En 1984, 36 172 enfants de moins de 16 ans recevaient des allocations familiales de l'Etat comme abandonnés par leurs parents ou handicapés.

En République Fédérale d'Allemagne

Nombre de mariages: 9,3 mariages pour 1 000 habitants en 1960; 6,0 mariages pour 1 000 habitants en 1985.

Nombre de divorces: 39,2 pour 1 000 mariages existants en 1965; 87,1 pour 1 000 mariages existants en 1983.

Nombre de naissances illégitimes: 4,7 % en 1965; 9,4 % en 1985.

On estimait à un chiffre variable entre 600 000 et 1,25 million le nombre de couples non mariés. Comparé à 1972, leur nombre a presque quadruplé.

Au Danemark

En 1974, 1 enfant de moins de 6 ans sur 13 ou 14 vivait avec un parent seul.

En 1985, il y en avait un sur 12.

Enfin, 80 % des enfants font l'expérience du divorce.

La lecture de ces chiffres (tous extraits des rapports nationaux pour la 20^e conférence suscitée) conduit à quelques constatations:

— il n'existe pas de normes européennes pour évaluer les conditions de venue à la vie des enfants. Ici on parlera des ménages familiaux, là de ressources des parents, là de niveau d'instruction, etc.;

— malgré la diversité des facteurs utilisés pour décrire l'évolution des familles, des constantes apparaissent qui donnent à penser que: *de plus en plus d'enfants en Europe ne peuvent compter sur une cellule familiale stable pendant dix-huit à vingt ans, pour y trouver les conditions nécessaires à leur épanouissement.*

Les mesures de protection de la famille traditionnelle ne porteront leurs fruits que dans quelques années. En aucun cas elles ne pourront inverser la tendance: globalement, dans les vingt ans à venir, de très nombreux enfants ressentiront de façon négative l'absence d'une politique concernant leur accueil. Du reste, la 20^e Conférence des ministres des Affaires familiales relève dans son communiqué final avoir le sentiment «que l'on n'avait pas encore suffisamment prêté attention aux problèmes sociaux et affectifs des enfants».

Dans les grandes villes tout particulièrement et dans les milieux populaires encore plus

trends have a negative effect on children's upbringing. On whom can they count when they have been brought up by a mother on her own, who goes out to work and has a relatively low level of education and a low income, with the father absent?

This suggests that there should be *child-care structures which complement the family*.

B. Care structures

The report by Miss Pamela Thayer, appointed to carry out a Council of Europe study on "Forms of child care", provided a picture of the various "care structures" existing in different countries.

At the hearing, she explained the way in which communities organised the care of young children.

Miss Thayer pointed out that, as all governments regarded mothers (whether working mothers or not) as responsible for the care of infants, many member states had a common policy on particular points, such as prolongation of maternity leave and allowances for mothers at home bringing up children. In connection with this allowance, some countries, such as France, have taken measures to facilitate parental leave for either the father or mother to look after children.

She drew attention to the fact that, as a result of measures to promote equality between men and women which encouraged the access of women to professional life, there was already a real awareness in Europe of the fact that institutional care for children under 3 (day nurseries, drop-in centres, play groups, etc.) could improve children's well-being.

She pointed out that many parents had taken the initiative of setting up parents' co-operatives involving all social groups, and that there were signs of a partnership emerging between parents and child-care staff.

She suggested that, in laying down criteria for deciding the best way to use the funds provided for child welfare, attention should be fixed entirely on the child's well-being. It was not sufficient to prepare a child for school and success at school; it was necessary, first and foremost, to guarantee him the conditions for optimum self-development in early childhood.

a. *The effect of care centres on children's development*

This is a vital question in view of the fact that one's whole adult development is shaped by

dramatiquement, cette évolution des familles est préjudiciable à l'éducation des enfants. Sur qui peuvent-ils compter, quand ils sont élevés par une mère seule, qui travaille et dont le niveau de formation personnelle est relativement bas, les ressources faibles, le père absent?

Cela donne à réfléchir à *des structures d'accueil des enfants qui soient complémentaires de la famille*.

B. Les structures d'accueil

Le rapport de M^{me} Pamela Thayer, chargée d'une étude pour le Conseil de l'Europe sur les *Forms of child care* permettra de connaître les différentes «structures d'accueil» existantes dans différents pays.

Lors de son audition, elle nous a exposé la façon dont était envisagée la prise en charge par la collectivité de l'accueil des petits enfants.

La mère apparaissant pour tous les gouvernements comme la personne devant accueillir, prendre en charge le nourrisson (qu'elle ait ou non une activité professionnelle), M^{me} Thayer relève que de nombreux Etats membres ont une politique commune sur des points précis tels que la prolongation du congé de maternité, l'allocation d'éducation pour la mère au foyer. Concernant cette allocation, certains Etats tels que la France ont pris des mesures facilitant le congé parental d'éducation pour le père ou la mère.

Elle a attiré notre attention sur le fait que d'ores et déjà, sous l'impulsion de dispositifs égalitaires entre hommes et femmes favorisant un accès des femmes à la vie professionnelle, une véritable prise de conscience existe en Europe sur le fait que l'accueil institutionnel des enfants de 0 à 3 ans (crèches, halte-garderie, *play group*, etc.) peut améliorer le bien-être des enfants.

Elle a signalé que de nombreux parents ont pris des initiatives sur le mode de création de coopératives de parents qui recouvrent toutes les couches sociales de la population. On peut relever l'émergence d'un partenariat entre parents et professionnels de l'accueil.

Elle suggère que, lors de la fixation de critères en vue de décider de la meilleure façon d'utiliser les crédits consacrés à l'enfance, toute l'attention soit fixée sur le bien-être de l'enfant. Il ne suffit pas de le préparer à l'école et au succès scolaire mais avant tout et surtout d'assurer à l'enfant les conditions d'un épanouissement optimal dans ses premières années.

a. *Incidence des lieux d'accueil sur le développement des enfants*

Cette question est vitale quand on sait que tout pour l'adulte se décide avant 3 à 6 ans.

the experiences of the first three to six years of life. Françoise Dolto, French psychiatrist and psychoanalyst, states in her book (*La cause des enfants*, Ed. Robert Laffont, 1985, p. 293) that :

“According to J. P. Changeux, neurobiologist at the *Institut Pasteur*, the brain of a newborn child contains perhaps 100 times more neurons than that of an adult.” This hypothesis is consistent with the theory of Jacques Mehler of the *Institut des sciences de l'homme*: “Intellectual development is not an acquisition of new faculties but, on the contrary, a loss of the capacities present at birth.”

For Dr Julien Cohen Solal, “affective development and intellectual development are indissolubly linked. It seems difficult to reverse effects on emotional behaviour after the age of 8 months and effects on intellectual development after 24 months. If the findings of neurophysiology are correct, then the most important day in life is the first, followed by the second and so on.”

At the World Congress on Infant Psychiatry (Cannes, 1983), Dr Léon Kreisler, paediatrician, emphasised that psychosomatic disorders in the first years of life (insomnia, vomiting, colic, diarrhoea, etc.), which often appeared shortly after birth, were caused by the fact that the new-born child's mental expression used the “underground channel of the organs”. There were three causes of these disorders: a chronic lack of affection (emotional vacuum), excessive stimulation (hyperprotection) and discontinuity of care provisions. “Nothing is definitive”, he said, “before adolescence all disorders are reversible.”

All these risks pointed out by scientists when there are deficiencies in child-care provisions suggest that there may be a link between (rising) juvenile delinquency and the way young children are brought up.

Until recently, the provision of collective nurseries for the care of children under 3 with working parents was a feature of family policies. We must now also take into account all those who are not brought up in the environment of the nuclear family. Our society must provide child-care facilities rather than child-minding facilities and set aside places where the child's position is stable, whatever fluctuations take place in his family background.

The question of care structures and above all how to assess existing forms of child care then arises. Should this be done :

— by comparison with the care provided by mothers? But such care is not of equal quality, as it is influenced by living conditions, social circumstances and the parents' education ;

— by reference to the family's declared aspirations? But, although many families say they

Françoise Dolto, psychiatre, psychanalyste française, indique dans son livre *La cause des enfants* (éd. Robert Laffont, 1985, p. 293) que :

«Selon J. P. Changeux, neurobiologiste à l'Institut Pasteur, le cerveau du nouveau-né contiendrait peut-être cent fois plus de neurones que celui de l'adulte». Cette hypothèse rejoint la théorie de Jacques Mehler, de l'Institut des sciences de l'homme : «Le développement intellectuel ne serait pas une acquisition de facultés nouvelles, mais au contraire, une perte des capacités présentes à la naissance.»

Pour le docteur Julien Cohen Solal, «les développements affectifs et intellectuels sont indissolublement liés. Au-delà de 8 mois, les effets paraissent difficilement réversibles sur le comportement émotionnel et, au-delà de 24 mois, sur le développement intellectuel. Si les données de la neurophysiologie sont exactes, alors le jour le plus important de la vie est le premier, puis le deuxième et ainsi de suite, etc.»

Le docteur Léon Kreisler, pédiatre, lors du Congrès mondial de psychiatrie du nourrisson (Cannes 1983), a souligné que les troubles psychosomatiques du premier âge (insomnie, vomissements, coliques, diarrhées, etc.) qui apparaissent souvent peu de temps après la naissance viennent de ce que l'expression mentale du nouveau-né utilise «la voie souterraine des organes». Troubles qui ont trois origines: l'insuffisance chronique de l'attachement (vide affectif), l'excès de stimulation (hyperprotection), les ruptures dans les modes de garde. «Rien n'est définitif, estime-t-il, avant l'adolescence les troubles sont réversibles.»

Tous ces risques indiqués par les scientifiques en cas de carence dans la façon d'accueillir un enfant permettent d'imaginer qu'il y a un lien entre la délinquance des adolescents (en augmentation) et l'éducation des petits enfants.

Jusqu'il y a peu, les politiques familiales prévoyaient des crèches collectives pour l'accueil des enfants (0 à 3 ans) dont les parents travaillaient. Aujourd'hui on doit prendre en compte aussi tous ceux qui ne disposent pas de l'environnement éducatif de la famille nucléaire. Plus que de faire garder l'enfant, il s'agit pour nos sociétés de l'accueillir, de préserver des lieux où sa place soit stable, quelle que soit la fluctuation des familles.

La question se pose alors des structures d'accueil et avant tout comment juger les modes de garde existants? Faut-il le faire :

— par comparaison aux soins maternels? Mais alors ceux-ci s'avèrent non homogènes, influencés par les conditions de vie, le milieu social, l'éducation des parents ;

— en référence aux aspirations déclarées des familles? Mais de nombreuses familles déclaraient

prefer collective nurseries, it is not possible to judge whether this interest in nurseries is due to the quality of this form of care or to its relatively low cost for the families (in France, at least);

— through surveys of parents' attitudes? But this leads to contradictory replies (as in the case of an international survey conducted by Arne Sjolund: "The effect of day-care institutions on children's development" (An analysis of international research — The Danish National Institute of Social Research, 1971)).

On the one hand, a majority of parents are in favour of day nurseries, but on the other, a majority of parents prefer child care based on the family model (for a child minder, personal experience is considered preferable to a professional qualification).

It is clear that, through a real information campaign on children's needs, it would be possible to change families' cultural images and behaviour considerably;

— by assessing the harmony of the "parent-child-care institution" relationship? The conclusion to be drawn from the last approach is that day nurseries perform their health role well but to the detriment of psychological development, through the lack of educational skills and individualised attention. The service provided by drop-in centres can vary, but is usually balanced between attention to physical and psychological needs. The advantage of drop-in centres is that they provide a flexible care timetable and give parents the possibility of participating in the work of professional care staff.

Clearly it is not possible to declare categorically that any one type of "child care" is preferable to another.

Nor is it sufficient to state that child-care provisions should be as flexible as possible.

It is also necessary to specify the conditions which child care must fulfil on the basis of the inadequacies of existing systems, which are mainly due to the fact that existing forms of institutional care have changed relatively little compared with families.

b. *Satisfactory conditions of child care*

These conditions are to be found in the whole field of social experimentation, often supported locally by a local or regional authority or administration. They are based on innovation by parents who insist on the best for their children's future and research conducted by care staff (nursery teachers, nursery nurses, psychologists, etc.).

rent préférer la crèche collective sans qu'on puisse apprécier si cet intérêt pour la crèche est dû à la qualité de ce mode de garde ou à son coût relativement faible pour les familles (en France, du moins);

— par le biais d'enquêtes auprès de parents? Mais on arrive (et c'est le cas dans une enquête internationale de Arne Sjolund: *The effect of day-care institutions on children's development (An analysis of international research — The Danish National Institute of Social Research, 1971)*) à des réponses contradictoires.

D'une part, une majorité de parents est favorable à la crèche, d'autre part, une majorité de parents manifeste une préférence pour l'accueil de l'enfant sur le modèle familial (une garde qui aurait une expérience personnelle serait préférable à une qualification professionnelle).

Il est clair que si on faisait une information réelle sur les besoins des enfants, on obtiendrait une modification sensible des images culturelles et des comportements des familles;

— en évaluant l'harmonie de la relation «parent-enfant-institution d'accueil»? Cette dernière méthode conclut que dans les crèches, le rôle sanitaire est bien assuré au détriment du développement psychologique faute de compétences pédagogiques et d'une attention individualisée. Les haltes-garderies constituent de leur côté une prestation variable, la plupart du temps équilibrée entre physique et psychologique. L'avantage des haltes-garderies réside dans la pratique d'un horaire souple d'accueil et la possibilité pour les parents de s'associer à la garde par des professionnels.

Nous voyons bien qu'il n'est pas possible de décréter que tel ou tel type de «garde» de l'enfant est préférable à tel autre.

Nous ne pouvons pas non plus nous contenter de déclarer que la plus grande souplesse doit être envisagée en matière d'accueil des enfants.

Aussi faut-il préciser les conditions que doit remplir l'accueil des enfants sur la base des carences des systèmes existants essentiellement dues au fait que les modes de garde institutionnels existant ont peu évolué comparativement aux familles.

b. *Des conditions satisfaisantes de l'accueil des enfants*

Ces conditions se trouvent dans tout le champ de l'expérimentation sociale parfois soutenue de façon locale par telle ou telle administration ou collectivité territoriale. Elles sont fondées dans l'innovation de parents exigeants pour l'avenir de leurs enfants, les recherches menées par les personnels de l'accueil (éducateurs, puéricultrices, psychologues, etc.).

National and international colloquies on these questions (see the bibliography in Appendix II) show that :

— fragmentation of the child's day between parents and institutions in compartmentalised areas of time and space without any continuity is harmful to the child ;

— the exclusion of parents from large-scale care structures makes the child anonymous, with a life of which his parents know only a small part ;

— lack of communication between the child-care structures for different age groups (a day nursery or drop-in centre followed by school) makes the child not so much an individual growing up but an individual being separated from his social surroundings (first he is cut off from his family, then from his day nursery, etc.) ;

— the lack of co-ordination within "preventive" structures (hospitals, social services, care centres) increases the cost of prevention and slows down the flow of information on particular risks during childhood ;

— there is a lack of intermediate areas between the internal world of the family (or the care centre) and the external world where there are no provisions for children — in the urban environment, in particular, there are growing numbers of expressways, while parks are giving way to car parks.

This regrettable fact shows that in our societies, whatever great principles are proclaimed with respect to child welfare, few arrangements based on children's own interests are made for child care.

Caring for children means, first and foremost :

— making provision for their presence in plans for the environment and residential areas : parks, playgrounds, etc. ;

— providing care centres which take account of the impossibility for two working adults to care for a child at certain times ;

— taking into account in care timetables the efforts which parents make to look after their children themselves (as can be seen in the extension of part-time work) ;

— understanding that the number of care centres is growing even where this is not the government's intention, and that this is creating unrecognised and unsupervised pockets of skills. More and more child minders working at home conceal the existence of such work from the authorities.

In the table below entitled "Who looks after children?", it can be seen that in 1982 in

Les colloques sur ces questions, nationaux et internationaux (voir bibliographie en annexe II) font ressortir que :

— l'éclatement de l'enfant entre parents, institutions dans des espaces et des temps cloisonnés, sans continuité est préjudiciable à l'enfant ;

— la coupure des parents avec les structures de garde de grande dimension fait de l'enfant un anonyme dont les parents ne connaissent qu'une courte partie de la vie ;

— la non-communication des différentes structures d'accueil des enfants par tranche d'âge (crèche ou halte-garderie puis école) fait de l'enfant non un individu qui grandit mais un individu qu'on sépare de son milieu social (on le coupe de sa famille, puis de sa crèche, etc.) ;

— l'absence de coordination à l'intérieur des structures dites de «prévention» (hôpitaux, services sociaux, lieux d'accueil) augmente le coût de la prévention et ralentit le cheminement de l'information sur tel ou tel risque dans la vie enfantine ;

— l'absence d'espaces intermédiaires entre l'espace intérieur de la famille (ou du lieu d'accueil) et l'espace extérieur où l'enfant n'est pas prévu — l'environnement urbain tout particulièrement déploie ses voies rapides, les jardins publics cèdent leur emplacement à des parkings — existe.

Ce triste constat met en évidence que dans nos sociétés, quels que soient les grands principes proclamés pour la protection de l'enfance, peu de dispositifs centrés sur son intérêt sont mis en place pour l'accueil de l'enfant.

Accueillir un enfant, c'est avant tout :

— prévoir sa venue dans la conception de l'environnement et de l'habitat : jardins publics, terrains de jeux, etc. ;

— prévoir des lieux d'accueil qui tiennent compte de l'impossibilité pour deux adultes qui travaillent de prendre en charge l'enfant à certaines heures ;

— tenir compte dans l'horaire d'accueil des efforts que font les parents pour s'occuper eux-mêmes de leurs enfants (voir l'extension du travail à temps partiel) ;

— comprendre que les lieux d'accueil se multiplient même quand les gouvernements ne l'ont pas pensé et que cela crée des îlots de compétences non reconnus et non contrôlés. En effet, de plus en plus de lieux d'accueil à domicile existent avec la pratique du travail au noir.

Dans le tableau ci-joint intitulé «Qui garde les enfants?» on relèvera que 475 000

France 475 000 children were looked after by "registered and unregistered" child minders, when child-minder status is still not recognised.

Who looks after children?

2 300 000 children under 3:

- 1 300 000 children whose mothers do not work
- 1 000 000 children with working mothers

Forms of care	Number of children	
	with working mothers	with non-working mothers
Day nurseries (all types)	119 000	
Registered and unregistered child minders	475 000	
Grandparents	165 000	
Domestic servants	60 000	
Drop-in centres	11 000	22 000
Nursery schools	260 000	
Total	1 112 000	

N.B. Figures taken from the 1982 census. There has been very little change since.

Source: *Commissariat général au plan*.

c. Description of some possible care structures

We must realise that all child-care structures existing at present were planned in relation to objectives which are no longer valid. In France there are four child-care systems for children under three: day nurseries, family nurseries, child minders and drop-in centres.

1. Day nurseries, which were intended for women in modest socio-professional categories are used more and more by the better off. Women on lower incomes, whose working hours are the least flexible, are tending more and more to use child minders.

2. Family nurseries, which charge between 30 and 40% less than collective nurseries, are staffed by child minders. Although they provide most child care outside the family (in numerical terms), they have no recognised status.

3. There are 310 000 registered child minders in France, but there are also approximately 220 000 unregistered.

enfants étaient gardés en France en 1982 par des assistantes maternelles «agrées ou non» quand le statut d'assistance maternelle n'est toujours pas reconnu.

Qui garde les enfants?

2 300 000 enfants de 0 à 3 ans:

- 1 300 000 enfants dont la mère n'a pas d'activité professionnelle
- 1 000 000 enfants dont la mère est active

Modes de garde	Nombre d'enfants	
	dont la mère est active	dont la mère est inactive
Crèches (tous types)	119 000	
Assistants maternelles (agrées ou non)	475 000	
Grands-parents	165 000	
Employés de maison	60 000	
Haltes-garderies	11 000	22 000
Ecoles maternelles	260 000	
Total	1 112 000	

N. B. Les chiffres retenus proviennent du recensement de 1982. Ils n'ont que très peu évolué depuis.

Source: *Commissariat général au plan*.

c. Descriptions de quelques structures d'accueil possibles

Nous sommes en un temps où nous devons prendre conscience que l'ensemble de l'accueil des enfants a été pensé pour des objectifs qui ne sont plus respectés. En France, on dispose de quatre systèmes de garde des enfants de moins de 3 ans: la crèche, la crèche familiale, l'assistance maternelle, la halte-garderie.

1. Les crèches conçues pour les femmes des catégories socio-professionnelles modestes sont de plus en plus utilisées par des catégories plus favorisées. Les moins aisées, dont l'horaire de travail est le plus rigide, font de plus en plus appel à des nourrices.

2. Les crèches familiales, dont le coût est de 30 à 40 % inférieur à celui des crèches collectives, fonctionnent avec des assistantes maternelles. Elles n'ont pas de statut alors qu'elles assurent la plus grande part (numériquement) de l'accueil hors famille des enfants.

3. Les assistantes maternelles: 310 000 sont agréées en France. Mais environ 220 000 gardiennes non déclarées assurent le même travail que ces assistantes maternelles.

4. Drop-in centres are institutions which take in children up to the age of six for limited periods of time. They vary considerably with regard to the flexibility of their hours and the skills of all their staff.

In addition to the types of child care listed above, in 1982 in France there were 165 000 children looked after by their grandparents and 60 000 by domestic servants. Out of 2,3 million children under 3, only 1 112 000 were known to receive a recognised form of care.

At the same time, in all countries, parents make their own arrangements for baby-sitting. Other types of care structures are emerging, such as nurseries staffed by parents, which are beginning to be supported in France under the "innovative care structures subsidy" scheme.

The state's share in the financing of child-care structures reaches a maximum in the case of collective day nurseries, for which it pays part of the investment costs, 40% being provided by family allowance funds. The running costs of day nurseries are paid for by parents (on a sliding scale depending on income), family allowance funds, the *département*, etc.

The cost of other structures is lower, and the proportion paid by parents often higher. Opening times are on the whole more flexible.

d. Study of innovation

In most countries, in the wake of the youth movement of 1968, co-operative methods have enabled parents to organise self-help structures to care for young children. These methods have led to the creation of new structures, which in France are called *crèches parentales* (day nurseries staffed by parents). These structures are now recognised and subsidised. Originally planned by the parents themselves and subsidised by the public authorities, they have often managed to survive the passage of time. When the children grow up, new children take their place and new parents help to run them.

I feel that day nurseries staffed by parents should be tried out experimentally on a larger scale in Europe, as their role is completely complementary to that of the family nucleus. They also meet the condition of educating and informing the parents: one is not born a parent, one becomes a parent. One does not become a child educator in our society simply because one is a biological parent. In working-class districts (where the whole family often lives off family allowances, but the children do not have an educational environment), day nurseries staffed by parents with collective management of family allowances would make it possible to achieve a threefold objective:

4. Les haltes-garderies reçoivent de façon discontinue dans des établissements des enfants de 0 à 6 ans. Très différentes les unes des autres quant à la souplesse de l'horaire et des compétences de la totalité des personnels.

A côté de ces types d'accueil répertoriés on ne dénombre en France en 1982 que 165 000 enfants gardés par leurs grands-parents et 60 000 par des employés de maison. Sur 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans, seulement 1 112 000 reçoivent un mode d'accueil que l'on peut décrire.

Dans tous les pays, les parents font appel par ailleurs, sous leur propre responsabilité, au *baby-sitting*. D'autres types de garde émergent comme les crèches parentales qui en France commencent à être aidées dans le cadre du «soutien aux formules innovantes de garde».

La part prise par l'Etat dans le financement de l'accueil des enfants est maximale dans les crèches collectives dont il assure un investissement; 40 % sont pris en charge par les caisses d'allocations familiales. Le fonctionnement des crèches est couvert par les parents (modulé en fonction des revenus), les caisses d'allocations familiales, le département, etc.

Le coût des autres structures est moindre, la part prise par les parents souvent plus grande. L'horaire est dans l'ensemble plus souple.

d. Réflexion sur l'innovation

Dans la plupart des pays, dans la foulée du mouvement de la jeunesse en 1968, des pratiques coopératives ont permis à des parents de s'organiser pour assurer l'éducation de jeunes enfants. Ces pratiques ont débouché sur la création de structures nouvelles, appelées en France «les crèches parentales». Ces structures sont aujourd'hui reconnues et aidées. Conçues par les parents eux-mêmes, aidées par les pouvoirs publics, elles ont souvent survécu au temps. Quand les enfants grandissent, de nouveaux enfants l'occupent et de nouveaux parents prennent en charge une part de leur fonctionnement.

Ces crèches parentales nous semblent devoir être expérimentées sur une plus grande échelle en Europe, car elles remplissent pleinement le rôle de complémentarité par rapport à la cellule familiale. Elles satisfont aussi le critère d'éducation et d'information des parents: on ne naît pas parent, on le devient. On ne devient pas éducateur d'enfant dans notre société simplement parce qu'on est le parent biologique. Dans les quartiers populaires (où souvent les allocations familiales servent à faire vivre l'ensemble de la famille sans pour autant que les enfants disposent d'un environnement éducatif) des crèches parentales dotées d'une gestion collective des allocations familiales permettraient de réaliser un triple objectif:

— to give parents and child-care staff more responsibility,

— to inform and educate parents,

— to guarantee children access, for at least part of the time, to an enriching environment.

C. Conclusions and proposals

I propose therefore that a pilot project on the care of young children, co-managed by parents and child-care staff, should be set up to test, on a European scale, the model of *crèches parentales* as they function today in France.

Considering that all children have the right to care which complements the care they receive in their own families, having regard to that part of the European Social Charter which concerns children's environment and having regard to changing family patterns, I recommend that all states draw up a list of unsatisfied requirements in this field, namely: the number of children receiving day care outside their families in relation to the number of children born each year. Institutional provisions for infants already exist in the context of medical check-ups. For the reasons stated concerning children's satisfactory psychological development, I feel it is important for every child to have the right to meet other children in a non-medical context.

I also recommend that, in view of the inadequate provisions for institutional child care, in view also of the cost to society of the consequences of these inadequacies (rising crime etc.) and in view of the accepted principles of equal opportunities for all, states should implement specific policies with regard to children which would, naturally, take into account existing family policies, but complement them in the light of those children's requirements which remain unsatisfied. I feel it would not be asking too much to urge the different states to set up administrations (ministries or departments) which could one day, in the same way as administrations for the defence and promotion of equal opportunities for men and women, propose guidelines for common action on the care of young children, the training of child-care staff and the harmonisation of their status.

I hope very much that a Europe-wide information programme will be set up with the aim of informing families of the innovations other families have made. This programme would summarise existing films and publications with the aim of reaching the widest possible audience. National federations of child-care staff, parents' associations and care structures would be invited to participate.

— responsabilité des parents et des éducateurs,

— information et éducation des parents,

— assurance que les enfants disposent, pendant une partie du temps au moins, d'un environnement épanouissant.

C. Conclusions et propositions

Nous proposons donc qu'un projet pilote d'accueil des petits enfants cogéré par des parents et des éducateurs soit conçu pour tester, à l'échelle européenne, le modèle des crèches parentales telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui en France.

Considérant que tout enfant a droit à un accueil complémentaire de celui qu'il reçoit dans sa famille, eu égard à la Charte sociale européenne dans sa partie concernant l'environnement des enfants et eu égard à l'évolution des familles, nous recommandons que l'ensemble des Etats établissent une liste des besoins insatisfaits dans ce domaine, à savoir: nombre d'enfants accueillis hors cadre familial en regard du nombre d'enfants qui naissent chaque année. Le contrôle de la santé des petits enfants donne déjà lieu à un accueil institutionnel des nourrissons. Pour les motifs invoqués concernant l'épanouissement psychologique de l'enfant, il nous semble important que tout enfant ait droit de rencontrer d'autres enfants dans un cadre non médical.

Nous recommandons également que les Etats envisagent, vu les carences dans l'accueil institutionnel des enfants, vu également le coût pour la société des conséquences de ces carences (augmentation de la délinquance, etc.) et vu les principes acceptés d'égalité de chances entre tous, de mener des politiques spécifiques en direction des enfants qui tiennent compte certes des politiques familiales engagées mais qui les complètent à la lueur des besoins des enfants qui restent insatisfaits. Il ne nous semblerait pas exagéré que les différents Etats se dotent d'administrations (ministère ou secrétariat d'Etat) qui, au même titre que les administrations de défense et de promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes, puissent un jour proposer des lignes d'actions communes en matière d'accueil des petits enfants, de formation des personnels d'accueil et d'harmonisation de leurs statuts.

Nous souhaitons vivement qu'un programme d'information soit envisagé au niveau de l'Europe. Ce programme devrait avoir pour objectif de mener des campagnes d'information en direction des familles en vue de leur faire connaître les innovations que d'autres familles ont réalisées. Ce programme synthétiserait les films et les publications déjà existants en vue de leur circulation la plus large. Il associerait à sa réalisation les associations fédérées nationalement d'éducateurs, de parents, de structures d'accueil.

Lastly, I feel that it is urgently necessary to increase the resources devoted to research on early childhood. When we know that one's whole adult development is shaped by the experiences of the first three years of life, when we see the increase in crime, when we note the risks of a breakdown in social relations between children and parents, we cannot fail to make the care of young children one of the essential priorities of European social policy. The care of children between 3 and 6 years of age must be harmonised. For children under 3, before harmonisation begins, we must first analyse all the various situations and requirements.

Considering that questions concerning child care cannot wait for the establishment of specific national administrations, desirable though these are, I propose that:

— local, regional and national authorities should be called on to reconsider budgetary priorities in order to lay down guidelines for a policy on the care of young children at their respective levels, and regularly assess this policy;

— regulations on the payment of family allowances should be reconsidered with a view to giving all children a real guarantee of an education allowance calculated according to the resources of their families;

— barriers between the various administrations responsible for particular aspects of child welfare (health, environment, architecture, care provisions and protection of mothers) should be broken down;

— support should be given to innovative forms of care which take account of children's specific needs.

APPENDIX I

Compilation and analysis of the replies to the questionnaire

Out of thirty-two questionnaires distributed, ten replies were received from the following organisations and individuals from eight countries (France, Greece, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Federal Republic of Germany, Switzerland and Sweden):

1. *Ministero della Sanità* (Italy);
2. *Landersverwaltung des Fürstentums* (Liechtenstein);
3. *Ministère de la Famille* (Luxembourg);
4. *Dokumentationsdienst der Bundesversammlung* (Federal Republic of Germany);
5. The Swedish Parliament (Sweden);
6. *Office fédéral de justice* (Berne, Switzerland);

Enfin, il nous paraît urgent d'augmenter les crédits consacrés aux études et recherches sur la petite enfance. Nous ne pouvons ignorer que, pour l'adulte, tout se décide avant 3 ans, constater la montée de la délinquance, observer les risques de dissociation sociale (coupure enfants/parents) et ne pas faire de l'accueil de la petite enfance une des priorités essentielles de la politique européenne en matière sociale. Pour l'accueil de l'enfant de 3 à 6 ans, une harmonisation doit être envisagée. Pour l'enfant de 0 à 3 ans nous devons avant d'harmoniser connaître l'ensemble des diversités et des besoins.

Considérant que les questions touchant à l'accueil des enfants ne peuvent attendre la mise en place d'administrations nationales spécifiques que nous appelons certes de nos vœux, nous proposons:

— d'appeler les autorités locales, régionales et nationales à reconsidérer les priorités budgétaires afin de préciser les lignes d'une politique à leur échelon respectif pour l'accueil des petits enfants. Cette politique définie devra donner lieu à une évaluation;

— de reconsidérer les modes d'attribution des allocations dites familiales en vue d'assurer véritablement à chaque enfant une allocation d'éducation modulée selon les ressources de sa famille;

— de décloisonner les différentes administrations ayant en charge un domaine concernant l'enfant: santé, environnement, architecture, accueil et garde, protection maternelle;

— de soutenir les modes d'accueil qui tiennent compte des besoins spécifiques des enfants.

ANNEXE I

Compilation et analyse des réponses au questionnaire

Sur trente-deux questionnaires envoyés, nous avons reçu dix réponses des organismes et personnalités suivants de huit pays (France, Grèce, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, République Fédérale d'Allemagne, Suisse, Suède):

1. *Ministero della Sanità* (Italie);
2. *Landesverwaltung des Fürstentums* (Liechtenstein);
3. *Ministère de la Famille* (Luxembourg);
4. *Dokumentationsdienst der Bundesversammlung* (République Fédérale d'Allemagne);
5. *Swedish Parliament* (Suède);
6. *Office fédéral de justice* de Berne (Suisse);

7. Mrs Calliopi Bourdara, member of the Greek Parliament (Athens, Greece);

8. Dr Françoise Dolto, psychiatrist and psychoanalyst (France);

9. Mr Louis Souvet, *sénateur*, Doubs (France);

10. Dr Giuseppe Troccoli, secretary of the Italian delegation.

Because of the small number of completed questionnaires it is not possible to carry out a very extensive analysis.

However, most replies show an awareness of the fact that a number of factors must be taken into consideration in order to promote a policy on care provisions for young children. These factors are:

— family trends, that is to say, grandparents living further away, increase in the number of women in paid work, impoverishment of families as a result of the crisis;

— persistent inequality of opportunities between children.

Although all the replies state that child-care structures are seen by families as complementary to the family nucleus, only a majority of the reports state that child-care centres encourage development of the child's full potential.

It is tempting to draw the conclusion that traditional care provisions are not satisfactory, and yet the same replies recognise that child-care provisions have an effect on subsequent school results and children's health. At the same time, only half of the replies referred to innovative forms of child care.

It seems that there is a contradiction between recognition of the need for child-care provisions and their effectiveness, on the one hand, and their public image on the other.

More information is needed about the innovations reported in many countries. There seems to be support, in any case, for staff training.

The replies as a whole show that it is the responsibility of governments rather than private individuals to plan measures to promote child care, especially for children born into disadvantaged families.

Lastly, it is felt that government assistance should take the following practical forms (in order of priority):

- a system of family allowances and subsidies to finance child-care structures;
- payments to child-care structures;
- training for parents;
- financing of child-care staff training.

One of the replies contains the highly original proposal of linking child-care provisions, children's rights and parental responsibility by granting parents voting rights in proportion to the number of their children (with fathers able to vote for their sons and mothers for their daughters).

7. M^{me} Calliopi Bourdara, député, Athènes (Grèce);

8. Docteur Françoise Dolto, psychiatre, psychoanalyste (France);

9. M. Louis Souvet, sénateur du Doubs (France);

10. Docteur Giuseppe Troccoli, secrétaire de la délégation italienne.

Le faible volume de questionnaires à dépouiller ne permet pas de conduire une analyse très poussée.

Cependant on relèvera que la majorité des réponses manifeste la conscience qu'un certain nombre de facteurs doivent être pris en considération pour motiver une politique en faveur de l'accueil de la petite enfance. Ces facteurs sont:

— l'évolution de la famille = éloignement des grands-parents, développement du travail salarié des femmes, appauvrissement des familles dû à la crise;

— une inégalité de chances persistante entre enfants.

Bien que la totalité des réponses considèrent que des structures d'accueil sont ressenties par les familles comme complémentaires de la cellule familiale, seule une majorité avance que les lieux d'accueil favorisent l'épanouissement de l'enfant.

On serait tenté d'interpréter que les structures de garde traditionnelle ne sont pas satisfaisantes. Pourtant les mêmes questionnaires accordent aux structures de garde un impact sur les résultats scolaires ultérieurs et sur l'hygiène des enfants. Par ailleurs, la moitié seulement des réponses déclarent connaître des initiatives innovantes en matière d'accueil.

Il semble qu'il y ait une distorsion entre, d'une part, l'affirmation de besoins en structures d'accueil, leur efficacité et, d'autre part, leur image dans l'opinion.

L'innovation recensée dans de nombreux pays nécessiterait une meilleure information. Dans tous les cas la formation de personnels semble souhaitée.

L'ensemble des réponses fait ressortir qu'il revient aux Etats plutôt qu'aux particuliers d'envisager des mesures pour favoriser l'accueil des enfants et surtout quand ils naissent dans des familles dites défavorisées.

Enfin, il est souhaité que l'aide des Etats se concrétise, par priorité, par:

- un système d'allocations familiales et aide aux financements des structures d'accueil;
- une rémunération des structures d'accueil;
- une formation des parents;
- un financement de formation pour les personnels d'accueil.

On relèvera les propositions originales et très isolées (un seul questionnaire) de lier accueil, droit des enfants et responsabilité parentale sous la forme de l'octroi d'un droit de vote aux parents au prorata du nombre de leurs enfants (les voix du fils allant au père, les voix des filles aux mères).

APPENDIX II

Documents consulted

International bodies

OECD: *L'enfant et la famille dans les pays de l'OCDE, analyse démographique*, CERI, 1979.

OECD: *Enfants et société — Vers une réforme de l'éducation préscolaire*, CERI, 1981.

OECD: *L'enfance en jeu, analyse des services éducatifs et sociaux*, CERI, 1982.

Council of Europe :

20th Conference of European Ministers responsible for Family Affairs, Brussels, 19-21 May 1987; "Recent developments in family structures and future perspectives", Strasbourg 1987.

Council of Europe :

Colloquy on violence within the family, 25-27 November 1987.

Recommendation 874 (1979) on a European Charter on the Rights of the Child.

National bodies

Annuaire des statistiques sanitaires et sociales, ministère des Affaires sociales et de la solidarité nationale, SESI, France, 1984.

Rapport de la consultation sur la politique familiale, Bibliothèque nationale du Canada, *Le soutien collectif réclamé par les familles Québécoises*, Canada, 1986.

La protection de la personne de l'enfant contre ses parents, Bibliothèque de droit privé, Librairie générale de droit et jurisprudence, Claire Neirinck, France, 1984.

Institut suédois : *Feuillets de documentation*, Suède :

"Les services d'accueil de l'enfance en Suède", August 1984 ;

"L'organisation de la santé en Suède", November 1984.

Actualités suédoises (publications de l'Institut suédois) :

"La culture dans l'éducation préscolaire", August 1984 ;

"Cadre de vie matériel et psychologique de l'enfant en Suède", August 1984 ;

"Garde des enfants et quelques aspects du droit familial suédois".

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. *La prime enfance en Suisse*, Switzerland, March 1981.

Publication du *Journal officiel*, "Modes de garde des jeunes enfants", France, April 1981.

Revue française des affaires sociales, France, 1974.

"L'efficacité sociale des modes de garde de 0 à 3 ans" ;

"Essai d'application de la méthode de l'équivalent travail d'une production" ;

ANNEXE II

Documents consultés

Organismes internationaux

OCDE : *L'enfant et la famille dans les pays de l'OCDE, analyse démographique*, CERI, 1979.

OCDE : *Enfants et société — Vers une réforme de l'éducation préscolaire*, CERI, 1981.

OCDE : *L'enfance en jeu*, analyse des services éducatifs et sociaux, CERI, 1982.

Conseil de l'Europe :

20^e Conférence des ministres européens chargés des Affaires familiales, Bruxelles, 19-21 mai 1987, « Evolutions récentes des structures familiales et perspectives d'avenir », Strasbourg, 1987.

Conseil de l'Europe :

Colloque sur la violence au sein de la famille, 25-27 novembre 1987 ;

Recommandation 874 (1979) relative à une charte européenne des droits de l'enfant.

Organismes nationaux

Annuaire des statistiques sanitaires et sociales, ministère des Affaires sociales et de la solidarité nationale, SESI, France, 1984.

Rapport de la consultation sur la politique familiale, Bibliothèque nationale du Canada, *Le soutien collectif réclamé par les familles québécoises*, Canada, 1986.

La protection de la personne de l'enfant contre ses parents, Bibliothèque de droit privé, Librairie générale de droit et jurisprudence, Claire Neirinck, France, 1984.

Institut suédois : *Feuillets de documentation*, Suède :

"Les services d'accueil de l'enfance en Suède", août 1984 ;

"L'organisation de la santé en Suède", novembre 1984.

Actualités suédoises (publications de l'Institut suédois) :

"La culture dans l'éducation préscolaire", août 1984 ;

"Cadre de vie matériel et psychologique de l'enfant en Suède", août 1984 ;

"Garde des enfants et quelques aspects du droit familial suédois".

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, *La prime enfance en Suisse*, Suisse, mars 1981.

Publication du *Journal officiel*, « Modes de garde des jeunes enfants », France, avril 1981.

Revue française des affaires sociales, France, 1974 :

"L'efficacité sociale des modes de garde de 0 à 3 ans" ;

"Essai d'application de la méthode de l'équivalent travail d'une production" ;

"Les équipements d'accueil de la petite enfance".

Secrétariat d'Etat chargé de la famille, France, *Le petit enfant dans la commune*, guide.

Rapport du Comité du travail féminin, "*Les équipements d'accueil de la petite enfance*", Paris, 1973.

Rapport au Conseil économique et social, "Les crèches scolaires", France, 10 March 1981.

Etudes statistiques, No. 2, March-April, France, 1987, "L'accueil des jeunes enfants: bilan et perspectives de l'action des comités d'entreprise et des associations parentales", Francine Fenet and Frédérique Leprince.

Revue le *Moniteur*, No. 52, 26 December 1986.

The Danish National Institute of Social Research, *The effect of day-care institutions on children's development*, an analysis of international research, Arne Sjolund, 1971.

Documentation, newsletters, brochures by associations

Revue interuniversitaire de sciences pratiques et sociales, No. 41, Ed. Eres, March 1987:

"Les enfants";

"L'enfant caméléon".

Les crèches et les équipements d'accueil de la petite enfance, Evelyne Sullerot and Michèle Gartiel, Ed. Hachette, Paris, 1974.

Accueillir la petite enfance, Gedrem, Ed. Synos, Paris, 1978.

"Le débat sur l'école", Thérèse Delpech, No. 4504, in *Problèmes politiques et sociaux*, 25 January 1985, Documentation française.

"La politique familiale en France depuis 1945", rapport du groupe de travail, Pierre Laroque, Documentation française.

Imitation et communication entre jeunes enfants, Jacqueline Nadel, PUF, 1986.

Avant d'invoquer l'intérêt de l'enfant, Joseph Goldstein, Anna Freud, Albert J. Solnit, Ed. ESF, 1983.

Le drame de l'inceste, Joël Weiss, Ed. Garancière, 1986.

"Enfants maltraités", Collection *Médecine et enfance*, Afirem, 1987.

"Actes des journées régionales de la petite enfance", Colmar, 11 and 12 October 1986.

Journal des psychologues (France), dossier, "Accueillir le jeune enfant", March 1987.

ANPASE (Association nationale des personnels de l'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille):

Compte rendu du 3^e Congrès mondial de psychiatrie du nourrisson, Stockholm, 3 August 1986;

"L'enfant séparé de sa famille et l'ASE: quels intérêts, quel choix, quel accueil", Colmar, 1981;

"La fonction parentale", VII^e journée, le perfectionnement des psychologues, 1987;

«Les équipements d'accueil de la petite enfance».

Secrétariat d'Etat chargé de la famille, France, *Le petit enfant dans la commune*, guide.

Rapport du Comité du travail féminin, «Les équipements d'accueil de la petite enfance», Paris, 1973.

Rapport au Conseil économique et social, «Les crèches scolaires», France, 10 mars 1981.

Etudes statistiques, n° 2, mars-avril France, 1987, «L'accueil des jeunes enfants, bilan et perspectives de l'action des comités d'entreprise et des associations parentales», Francine Fenet et Frédérique Leprince.

Revue le *Moniteur*, n° 52, 26 décembre 1986.

The Danish National Institute of Social Research, *The effect of day-care institutions on children's development*, an analysis of international research, Arne Sjolund, 1971.

Ouvrages généraux, revues, publications d'associations

Revue interuniversitaire de sciences pratiques et sociales, n° 41, éd. Eres, mars 1987:

«Les enfants»;

«L'enfant caméléon».

Les crèches et les équipements d'accueil de la petite enfance, Evelyne Sullerot et Michèle Gartiel, éd. Hachette, Paris, 1974.

Accueillir la petite enfance, Gedrem, éd. Synos, Paris, 1978.

«Le débat sur l'école», Thérèse Delpech, n° 4504, *Problèmes politiques et sociaux*, 25 janvier 1985, Documentation française.

«La politique familiale en France depuis 1945», rapport du groupe de travail, Pierre Laroque, Documentation française.

Imitation et communication entre jeunes enfants, Jacqueline Nadel, PUF, 1986.

Avant d'invoquer l'intérêt de l'enfant, Joseph Goldstein, Anna Freud, Albert J. Solnit, éd. ESF, 1983.

Le drame de l'inceste, Joël Weiss, éd. Garancière, 1986.

«Enfants maltraités», collection *Médecine et enfance*, Afirem, 1987

«Actes des journées régionales de la petite enfance», Colmar, 11 et 12 octobre 1986.

Journal des psychologues (France), dossier, «Accueillir le jeune enfant», mars 1987.

ANPASE (Association nationale des personnels de l'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille):

Compte rendu du 3^e Congrès mondial de psychiatrie du nourrisson, Stockholm, 3 août 1986;

«L'enfant séparé de sa famille et l'ASE: quels intérêts, quel choix, quel accueil», Colmar, 1981;

«La fonction parentale», VII^e journée, le perfectionnement des psychologues, 1987;

“Aide sociale à l'enfance et aux enfants maltraités — Interrogations, responsabilité”, *Nouvelles perspectives*, No. 2, supplément spécial au No. 7, 1985 ;

“Naissance et abandon”, No. 2, supplément au No. 7, 1986 ;

“Adolescence et violence”, rapport des journées des 26, 27 and 28 Octobre 1983.

Caisse des allocations familiales :

— *L'accueil des jeunes enfants*, 1982 ;

— *Les parents isolés*, 1983.

Ecoles des parents et éducateurs, *Accueillir un enfant à l'aide sociale à l'enfance*.

Françoise Dolto, *La cause des enfants*, R. Laffont, 1985.

Elisabeth Badinter, *L'amour en plus*.

Jeanne Van Der Bruck, *Manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles*, Seuil, 1977.

Dodson, *Tout se joue avant six ans*, R. Laffont, 1972.

Odile Dot, *Agressivité et violence chez l'enfant et l'adolescent*, Marabout, 1984.

Bertrand Boulin, *La charte des enfants*, Stock, 1977.

Xavier Audouard, *L'idée psychanalytique dans une maison d'enfants*, 1970.

Georges Mauco, *Psychanalyse et éducation*, 1968.

Fernand Deligny, *Les vagabonds efficaces et autres récits*, 1972.

Robert Skiddsky, *Le mouvement des écoles anglaises*, 1972.

Ouvrage collectif, *Les boutiques d'enfants de Berlin*, 1972.

Revue *La vie publique*, January 1987.

Revue *L'enfant d'abord*.

Revue *La vie publique*, “Les conseils municipaux d'enfants”, September 1987.

Revue *Réalités familiales*, No. 107, “Crèches, nourrices et allocation parentale”, enquête UDAF du Rhône, ville de Lyon, February 1985.

« Aide sociale à l'enfance et aux enfants maltraités — Interrogations, responsabilité », *Nouvelles perspectives*, n° 2, supplément spécial au n° 7, 1985 ;

« Naissance et abandon » n° 2, supplément au n° 7, 1986 ;

« Adolescence et violence », rapport des journées des 26, 27 et 28 octobre 1983.

Caisse des allocations familiales :

— *L'accueil des jeunes enfants*, 1982 ;

— *Les parents isolés*, 1983.

Ecoles des parents et éducateurs, *Accueillir un enfant à l'aide sociale de l'enfance*.

Françoise Dolto, *La cause des enfants*, R. Laffont, 1985.

Elisabeth Badinter, *L'amour en plus*.

Jeanne Van Der Bruck, *Manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles*, Seuil, 1977.

Dodson, *Tout se joue avant six ans*, R. Laffont, 1972.

Odile Dot, *Agressivité et violence chez l'enfant et l'adolescent*, Marabout, 1984.

Bertrand Boulin, *La charte des enfants*, Stock, 1977.

Xavier Audouard, *L'idée psychanalytique dans une maison d'enfants*, 1970.

Georges Mauco, *Psychanalyse et éducation*, 1968.

Fernand Deligny, *Les vagabonds efficaces et autres récits*, 1972.

Robert Skiddsky, *Le mouvement des écoles anglaises*, 1972.

Ouvrage collectif, *Les boutiques d'enfants de Berlin*, 1972.

Revue *La vie publique*, janvier 1987.

Revue *L'enfant d'abord*.

Revue *La vie publique*, « Les conseils municipaux d'enfants », septembre 1987.

Revue *Réalités familiales*, n° 107, « Crèches, nourrices et allocation parentale », enquête UDAF du Rhône, ville de Lyon, février 1985.